



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques

Section d'Ille-et-Vilaine

COMPTE-RENDU DE LA VENUE
DU DIRECTEUR AU CGSR DE RENNES LE 2 MARS 2012 :

INTOLERABLE !

Le Directeur Général adjoint chargé de la Gestion Publique a rencontré les agents du CGSR puis les organisations syndicales.

Il a tenu dans ces deux réunions le discours déjà entendu au groupe de travail national pensions du 30 septembre 2011 : il a maintenu qu'il ne pouvait répondre positivement aux revendications de diminution de durée des vacances téléphoniques et d'octroi de prime.

Comme contrepartie, il a renouvelé la proposition (que les agents avaient rejetée) de fermeture de la plateforme de Rennes et Bordeaux le midi, ainsi qu'à 16h les vendredi et veilles de fêtes, en alternance.

Il a proposé aussi le fractionnement des vacances pour ceux qui le souhaitent, et une solidarité entre collègues en cas de besoin de changement de plages de vacation sur planning.

Il estime « qu'on n'est pas dans le marasme », que « les sujétions ne sont pas assez importantes pour justifier l'octroi de prime », qu'il veut éviter le « saupoudrage d'indemnités ».

Aux agents expliquant qu'ils ne bénéficient plus en fait des horaires variables, le Directeur répond que ce droit est respecté dans le cadre des contraintes de service !!. ».

Il propose des « bilans individuels de formation », de « dégager du temps pour la formation ».

FO l'a interpellé sur la charge de travail supplémentaire liée au transfert d'accueil téléphonique de 1^{er} niveau de la plateforme PATE du Service des Retraites de l'Etat de Nantes vers la plateforme Centre Service Retraites Rennes-Bordeaux : on constate 27 242 appels répondus sur 46 580 reçus en janvier, puis 34 616 appels répondus sur 59 754 reçus en février !! Ceci est en partie lié à la charge transférée du PATE .

Des agents expliquent que les usagers ont du mal à joindre le service, deviennent parfois agressifs et insultants envers les agents du service, surtout quand ceux-ci ne peuvent répondre.

Contre les arguments des agents, la direction a refusé de revenir sur cette dernière réorganisation et va demander à la direction du SRE de « préciser les choses ». Le Directeur a ensuite invité les agents à transférer les appels quand ils ne peuvent pas répondre.

Les sujétions du travail des Centres Gestion Service Retraite sont lourdes : comment trouver du temps pour la formation quand on assure des vacations téléphoniques de trois heures 30, quand on doit faire le travail courant dans le cadre de plannings mensuels contraints, assimiler une réglementation vaste pour pouvoir être opérationnel sur la plateforme téléphonique ?

La direction avoue que le taux de rotation des agents dans ce service est important, que le tiers des agents demande sa mutation (baromètre fiable de saturation).

Refuser de satisfaire les revendications et, au contraire, augmenter la charge de travail sur la plateforme téléphonique relève de la provocation !

FO DGFIP 35 l'affirme :

Cette situation est intolérable ! Les personnels n'en peuvent plus ! Il faut que cela cesse ! Au moment même où elle organise partout des grandes messes pour mettre en place le si mal nommé « Tableau de Bord de la Veille Sociale », l'attitude de la Direction Générale contre le personnel du CGSR démontre le parfait mépris qu'elle lui porte !

La direction générale porte une lourde responsabilité en réunissant ainsi tous les ingrédients d'une situation à la France Télécom.

Les revendications de prime et de limitation de durée des vacations téléphoniques sont légitimes !

FO soutient les agents pour la satisfaction de leurs revendications.

La section FO DGFIP 35 propose à tous les personnels du CCSR de se réunir en Assemblée Générale avec l'ensemble des syndicats, pour discuter des réponses du directeur-général adjoint et décider ensemble de l'action à mener.

Ne rien faire, c'est se laisser faire.

2

Rejoindre et adhérer à FO DGFIP, syndicat libre et indépendant, c'est déjà agir.

Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques 35
Permanence FO, DRFIP 35, avenue Janvier, 35000 RENNES
Tél : 02 99 79 80 73

Courriel : fo.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/035>